

Le PEB à Grenoble ou le service de fourniture de documents du CADIST* de physique

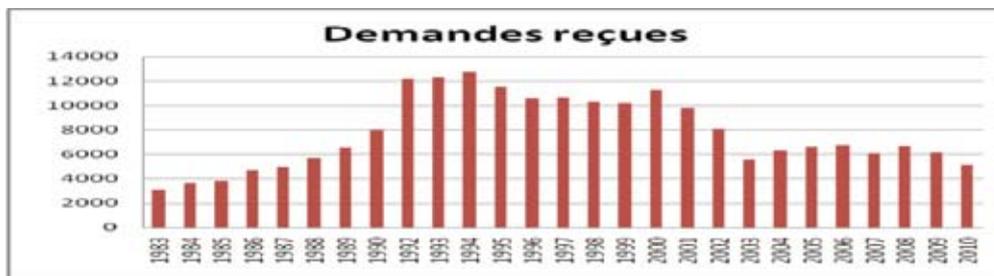
Après la chute

La mission de CADIST pour la physique a été attribuée, au début des années 80, à la bibliothèque universitaire de sciences de Grenoble : cette mission est au centre de l'activité du service de prêt entre bibliothèques depuis 30 ans, ce qui explique ses caractéristiques principales et notamment le fait que c'est un service dans lequel l'activité de fournisseur est dominante, puisqu'elle représente 86% des transactions. Et, pour être plus précis, au sein de l'activité de fournisseur, les documents CADIST représentent plus de 70 % des documents demandés. À l'heure actuelle, la majorité des demandes est issue du réseau SUPEB ; les demandes directes représentent 35 % du total et très peu proviennent de l'étranger.

Le CADIST de physique a fort bien joué son rôle de bibliothèque de recours comme en témoignent les performances du service de 1983 à 2000 : montée en charge régulière jusqu'en 1992, pallier à 12 000 demandes par an de 1992 à 1995, et stabilisation autour de 10 000 demandes par an de 1996 à 2000.

À partir des années 2000, la chute est brutale et nous en connaissons bien les causes : la diffusion massive des périodiques scientifiques sous forme électronique et l'action du consortium Couperin permettent à tous les établissements d'accéder à la même offre en ligne. Le rôle des CADIST de sciences dans la fourniture de documents devient moins central, pour ne pas dire plus marginal !

Il ne faut pas cependant tirer de cet état de fait des conclusions hâtives et imaginer que l'offre des consortiums, les licences nationales et les archives ouvertes vont couvrir l'ensemble des besoins de la recherche en sciences et qu'il est inutile de maintenir des services aussi coûteux que les CADIST : les exemples étrangers montrent bien que les services de fourniture de documents (FDD) sont nécessaires et peuvent même prospérer.



Couverture documentaire

La forte dispersion des demandes exige une couverture documentaire maximale. La répartition des documents fournis reste globalement stable : en 2010 **la fourniture d'articles de périodiques représente 74 % des documents, les contributions à des congrès 11 %, les prêts de monographies 12 % et de thèses 3 %.**

L'évolution constatée les années précédentes se confirme en 2010 : on observe une forte dispersion des demandes de fourniture de documents sur un grand nombre de titres de périodiques. Ainsi 731 titres de périodiques étaient nécessaires pour satisfaire 2551 demandes, ce qui donne une moyenne de 3 articles par titre.

Une observation plus précise montre qu'en physique fondamentale les 10 titres les plus demandés ont permis de réaliser 26,25 % des fournitures d'articles et en physique appliquée ce sont 24,79 % des demandes qui ont porté sur les 10 titres les plus demandés. Le titre le plus demandé n'a totalisé que 65 demandes !

Les statistiques confirment également que la majorité des demandes portent sur les publications de sociétés savantes ou d'éditeurs les plus pointus : très peu concernent les éditeurs les plus connus, tels qu'Elsevier, Springer, AIP, APS, ou IOP.... On voit bien les implications de cet état de fait sur la

politique documentaire que devrait conduire le CADIST de physique.

Des unica

Les collections du CADIST sont riches, constituées en grande partie d'unica, aussi bien en abonnements de périodiques qu'en monographies et comptes rendus de congrès.

Ces richesses sont indispensables à la recherche en physique fondamentale mais également dans ses développements technologiques.

Nous pensons qu'elles sont sous-exploitées dans le système actuel de fourniture de documents, compliqué à aborder par l'utilisateur final. Elles sont également peu visibles à l'international.

Priorité au service

Le service de fourniture de documents est assuré par une petite équipe très motivée : trois agents dont un bibliothécaire adjoint spécialisé (BAS) à plein temps et deux magasiniers à temps partiel, complètement polyvalents afin d'assurer la continuité du service sur toute l'année.

L'idéal aurait été d'organiser le service autour de deux BAS, mais il faut reconnaître que les personnels ont assuré et obtenu des résultats remarquables, notamment en ce qui concerne l'amélioration du taux de satisfaction qui n'a cessé de progresser, passant de 85,31 % en 2006 à 90,61 % en 2010.

Université Joseph-Fourier (Grenoble-I) & Institut polytechnique de Grenoble
Service interétablissement de coopération documentaire
SICD 1 <http://sicd1.ujf-grenoble.fr>
Claude Vial Claude.Vial@ujf-grenoble.fr

Propriétés superhydrophobiques d'une surface recouverte de nanofilaments de silicium

Friedrich, 1997

 <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nanofilaments-waterdroplet.jpg>

Les personnels du service pratiquent outre SUPEB et l'interrogation experte des catalogues de bibliothèques, les bases de données bibliographiques spécialisées, telles que les Chemical abstracts, Inspec, le Web of science, afin de compléter ou corriger les références bibliographiques insuffisantes ou erronées.

Ils sont également très attentifs à renseigner un fichier statistique sous Excel, qui intègre tous les documents demandés et fournis, ce qui nous permet de réaliser chaque année une analyse fine des demandes et d'élaborer des indicateurs de performance fiables. Ce fichier est également à la base de notre système de facturation.

Service demandeur

Un service demandeur existe aussi.

Les utilisateurs locaux, universitaires et entreprises bénéficient sur notre site web d'informations et d'un formulaire de demande en ligne ; les échanges se font en priorité sous forme électronique et les documents demandés sont transmis directement à l'adresse du laboratoire. Ce service est correct mais insuffisant : nous devons tout faire pour évoluer vers une fourniture majoritairement électronique afin de garder une crédibilité comparable à celle de l'INIST. Par ailleurs il faut reconnaître que, l'accent étant mis systématiquement sur le service de documentation électronique, il n'y a pas eu, depuis plusieurs années, de campagnes de promotion de notre service de fourniture de documents auprès des laboratoires de recherche grenoblois, ce qui explique en partie la baisse d'activité.

La modernisation du PEB

La reproduction de documents représente la majorité de l'activité par rapport au prêt proprement dit : 85 % des prestations si l'on additionne articles de périodiques et contributions à des congrès. Aujourd'hui, même s'ils sont issus de nos ressources électroniques, ces documents sont transmis par

courrier, sous forme imprimée, comme nous y autorisent les éditeurs ; ce service est totalement inadapté.

Pour l'améliorer, il est indispensable tout d'abord d'acquiescer un système sécurisé de transmission de documents de type Ariel ou Protego (développé par la bibliothèque interuniversitaire de médecine) afin de raccourcir les délais de fourniture et d'être en conformité

avec les exigences des éditeurs ; notre établissement a été pionnier en installant en 2002 le système Ariel pour la fourniture de documents, mais ce système a été assez vite abandonné car il nécessitait l'installation d'un logiciel propriétaire sur les postes des bibliothèques partenaires et trop peu de bibliothèques françaises en étaient équipées. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et ce système est toujours utilisé par des milliers de bibliothèques dans le monde.

Un autre objectif est la simplification des procédures : nous étudions d'une part la simplification de la tarification du service et d'autre part la simplification de la facturation.

Sur le premier point, notre objectif est de nous limiter à deux tarifs forfaitaires (public et privé) pour la fourniture de documents ; sur le second point nous attendons beaucoup d'un système de facturation au sein du réseau SUPEB. Même si nous arrivons à mener à bien ces projets et faisons progresser notre service, les améliorations seront limitées : c'est pourquoi nous adhérons au projet de modernisation de l'ensemble du réseau avec le support de l'ABES ; nous voulons proposer un service simple et rapide, utile au monde de la recherche, qu'elle soit publique ou privée.



Le progrès serait de pouvoir enfin envoyer en toute légalité des fichiers numériques aux utilisateurs.

Nous pensons également que la mise en place d'un guichet unique, doté de systèmes de paiement modernes (carte bleue ou paypal) rendra le réseau plus fonctionnel et plus visible, y compris à l'international, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Par ailleurs nous estimons qu'il ne faut pas craindre un rapprochement de notre réseau SUPEB avec celui de l'INIST : au contraire il faut le souhaiter et travailler à la complémentarité de nos collections, éviter la concurrence, même si cela suppose de modifier nos habitudes et d'abandonner quelques prérogatives.

Claude Vial